



*Communiqué de presse
Diffusion immédiate*

Ville de La Tuque s'adapte aux nouvelles mesures sanitaires

La Tuque, le 8 janvier 2020 – En raison de l'annonce de nouvelles mesures sanitaires par le gouvernement du Québec, afin de faire face à la pandémie, Ville de La Tuque annonce qu'elle modifie la façon dont elle va offrir certains services municipaux à la population au cours des quatre prochaines semaines.

HÔTEL DE VILLE ET BUREAU MUNICIPAL DE PARENT

Sur les heures de bureau, les citoyens sont invités à communiquer avec la municipalité par téléphone et par courriel via Info-Service. L'une des agentes Info-Service les guidera vers la bonne personne de l'équipe municipale qui saura répondre à leurs besoins. Tous les paiements municipaux, incluant le paiement de contraventions à la cour municipale, peuvent se faire par téléphone aux coordonnées suivantes :

Info-Service pour l'ensemble des citoyens

Téléphone : 819 676-5091 ou sans frais 1 866 523-2121

Par courriel : infoservice@ville.latuque.qc.ca

Bureau municipal de Parent

Téléphone : 819 667-2323

Courriel : secteurparent@ville.latuque.qc.ca

Les portes de l'hôtel de ville de La Tuque et du bureau municipal de Parent vont demeurer verrouillées jusqu'au 8 février, afin de limiter les déplacements à l'intérieur des bâtiments. L'hôtel de ville de La Tuque et le bureau municipal de Parent ne seront accessibles au public que sur rendez-vous seulement pendant les quatre prochaines semaines. Les citoyens qui ont des documents à remettre à la municipalité peuvent les déposer dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville qui est située sous le babillard des avis publics.

Plusieurs membres du personnel de l'hôtel de ville seront en télétravail pour respecter les consignes du gouvernement et de la santé publique. Ville de La Tuque a également mis en place des équipes bulles, afin d'assurer la sécurité de ses employés et le maintien des services essentiels.

Ces nouvelles directives s'appliquent aussi à tous les autres bâtiments municipaux, incluant les bureaux du Service de développement économique et forestier (SDÉF), dont le personnel peut être joint par courriel et par téléphone au 819 523-6111 ou via Info-Service.

SKI LA TUQUE

La station municipale de ski alpin demeure ouverte aux skieurs. Par contre, à compter du samedi 9 janvier jusqu'au 8 février, le ski en soirée se terminera à 19 h 30 les lundis, jeudis, vendredis et samedis, afin de respecter le couvre-feu mis en place par le gouvernement.

Le reste de l'horaire prévu demeure le même, c'est-à-dire qu'à compter du samedi 9 janvier, Ski La Tuque sera ouvert les dimanches de 10 h à 16 h, les lundis, jeudis et vendredis de 13 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 19 h 30. La station sera fermée les mardis et les mercredis pour permettre l'entretien des pistes et des équipements. Il est possible que cet horaire soit modulé en fonction des besoins.

En ce qui concerne les passes de ski de soirée, au lieu d'être applicables de 16 h à 20 h, elles le seront de 15 h 30 à 19 h 30. La glissade sur tubes demeure ouverte, mais il ne sera permis de glisser qu'un seul tube à la fois et les consignes sanitaires s'appliquent tout comme dans les pentes de ski.

Ski La Tuque rappelle aux utilisateurs qu'il est très important de respecter toutes les consignes sanitaires dans les pistes, dans les remontées et dans le chalet. Les personnes qui ne respectent pas les consignes s'exposent à des sanctions. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'extérieur et le port du masque est obligatoire à l'intérieur. La distanciation sociale doit être respectée en tout temps, à l'extérieur comme à l'intérieur. Seuls les membres d'une même famille habitant à la même adresse peuvent prendre les remontées ensemble.

PATINOIRES

Le Colisée Denis-Morel doit fermer ses portes jusqu'au 8 février, car le patinage intérieur n'est plus permis par le gouvernement pour les quatre prochaines semaines. Ville de La Tuque invite ses citoyens à patiner à l'extérieur sur l'une des nombreuses patinoires qui sont aménagées dans les parcs de la ville. La municipalité a aménagé également un anneau de glace autour du terrain de football de l'école secondaire Champagnat cette année, pour permettre aux familles de patiner en toute sécurité. Étant donné que la pratique du hockey est interdite pour les quatre prochaines semaines, les buts seront enlevés sur les patinoires extérieures, ce qui laissera plus de place aux patineurs pour respecter la distanciation sociale.

BIBLIOTHÈQUE ANNIE-ST-ARNEAULT

Comme c'est le cas depuis l'automne, la bibliothèque Annie-St-Arneault est ouverte pour le prêt de documents. La population est invitée à consulter le catalogue virtuel de la bibliothèque accessible sur le site Web de la municipalité pour réserver des documents en ligne ou appeler à la bibliothèque au

819 523-3100 pour faire une réservation. Il est ensuite possible de récupérer les livres à la bibliothèque lorsqu'un membre du personnel vous aura appelé pour vous dire que votre commande est prête. Au moment de rapporter les livres, il suffit de les déposer dans la chute à livres.

Afin de répondre à la demande du gouvernement, la bibliothèque municipale ouvrira, dès la semaine prochaine, sa salle informatique pour permettre aux étudiants d'avoir accès à une connexion Internet rapide et des ordinateurs s'ils n'y ont pas accès à la maison. Ce service est accessible aux étudiants seulement. Il y a aussi des tables de travail mis à leur disposition pour qu'ils puissent faire leurs travaux scolaires. Les étudiants ou leurs parents sont invités à communiquer avec le personnel de la bibliothèque au 819 523-3100 pour réserver un espace pour un bloc de trois heures. Il y a 7 tables de travail et 3 ordinateurs disponibles.

En ce qui concerne l'horaire de la bibliothèque Annie-St-Arneault jusqu'au 8 février, elle sera ouverte les mardis et mercredis de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, les jeudis et vendredis de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 au lieu de 20 h pour respecter le couvre-feu du gouvernement, ainsi que les samedis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. La bibliothèque est fermée les dimanches et lundis.

CITATION

« J'invite nos gens à continuer de respecter les consignes sanitaires pour assurer leur propre sécurité et celle des personnes les plus vulnérables de notre communauté. Le comité des mesures d'urgence/COVID-19 de Ville de La Tuque est à l'affût pour s'assurer que nous faisons le maximum pour protéger notre milieu. La vaccination dans l'agglomération de La Tuque est débutée. Il faut demeurer vigilants en tout temps, jusqu'à ce que cette pandémie soit derrière nous. Je remercie la population de La Tuque, car jusqu'à maintenant elle a été très disciplinée. »

- *Pierre-David Tremblay, maire de La Tuque*

-30-

Source :
Hélène Langlais, directrice des communications
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca